

Compte rendu du Conseil municipal du lundi 24 novembre 2014

1) Syndicat d'énergies du Morbihan, rapport d'activités 2013

Un rapport d'activité de 37 pages a été parcouru très rapidement car les membres du Conseil en avaient eu la communication au préalable. Il n'y a aucun vote sur ce dossier qui est transmis pour information.

Au delà des chiffres clés toujours intéressants à connaître, j'ai interrogé M. Le Maire sur les points suivants que je vous résume ici :

- Dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie programmée, pourquoi le parking et les extérieurs de la salle des fêtes sont-ils éclairés la nuit ? Cela relève d'un problème lié au découpage du réseau. Cette zone est raccordée à un réseau de proximité qui fonctionne une partie de la nuit. Par conséquent, il faudrait pouvoir refaire un redécoupage plus précis des zones d'habitation et d'activités de la commune afin d'envisager cette possibilité . Ce redécoupage engendrerait un investissement à hauteur de 15 000€. Au delà de ce redécoupage nécessaire, la mairie réfléchit aussi à un système d'économie d'énergie de type « programmateur ».
- Politique de rénovation de l'éclairage public de la commune : la commune de Gourin a t-elle participé à ce type de programme ? Une étude a effectivement été menée et 17 lampadaires vont être changés d'ici fin décembre. Il faudra investir 30 000€ par an pendant 12 ans pour réaménager le parc d'éclairage public. La municipalité investira donc chaque année cette somme pour étaler la dépense dans le temps.
- La commune de Gourin perçoit la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). Cette redevance est versée par les opérateurs qui utilisent le domaine public.
- Politique d'enfouissement du réseau électrique : interrogée sur ce sujet, la mairie répond que la priorité actuelle va au centre ville.

2) Roi Morvan Communauté, modification des statuts

Les membres du Conseil municipal ont voté à l'unanimité pour accepter que la zone d'activités de Bouthiry soit déclarée d'intérêt communautaire.

3) Roi Morvan Communauté, ALSH, tarification restauration scolaire

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement et à l'unanimité pour le tarif de 3,20€ pour les usagers de l'ALSH déjeunant le mercredi midi. Hervé Le Floch a précisé que depuis le début de l'année, il y avait une moyenne de 25 repas servis tous les mercredis.

4) Affectation des résultats 2013 budget assainissement

L'opération comptable a consisté à réaffecter une somme une somme indûment affectée lors du Conseil municipal du 25 avril 2014. M. Menguy (secrétaire général de la mairie) a expliqué les raisons de cet ajustement et les membres du Conseil ont voté pour ce dernier à l'unanimité.

5) Décisions budgétaires modificatives (DBM)

Sans rentrer dans le détail des nombreuses DBM votées lundi soir, je donnerai ici les grandes

lignes et l'orientation de ces votes.

→ Remarque : **les chiffres inscrits ci-dessous sont arrondis** pour faciliter la lecture,

→ **En ce qui concerne l'assainissement...**

- on amortit des immobilisations sur les réseaux en 50 ans,
- on amortit aussi les subventions perçues,
- dans le budget prévisionnel primitif tel qu'il avait été établi, nous n'avions pas encore connaissance du montant des subventions que nous allons percevoir. C'est aujourd'hui le cas ce qui nous permet de réajuster ce budget.
- la conséquence directe est positive puisque le montant total des subventions des différents organismes s'élève à la somme de plus de 400 000€ alors que le budget prévisionnel n'avait affecté que la somme de 74 000€ ! Ainsi l'autofinancement de la commune sera abaissé de 477 749€ à 182 150€...
- **vote pour à l'unanimité.**

→ **En ce qui concerne le lotissement Men Glas...**

- c'est un budget complexe à comprendre car les directives des services du Trésor Public sont souvent contradictoires selon les interlocuteurs,
- c'est un budget qui doit être en équilibre avec deux services (fonctionnement et investissement) comprenant chacun deux chapitres (dépenses et recettes),
- remarque : les lampadaires électriques seront installés d'ici au 20 décembre 2014 dans le lotissement conformément au contrat signé par la société d'installation,
- **vote pour à l'unanimité.**

→ **En ce qui concerne le budget principal...**

- l'arrêt des opérations comptables étant programmées au 28 novembre, le Conseil municipal devait se prononcer sur le budget primitif avant cette date,
- le budget primitif doit être déposé auprès des services concernés pour le 12 décembre 2014,
- les arrêts maladies des personnels de la mairie, les arrêts liés aux accidents du travail et les congés maternité entraînent des frais prévisionnels pour les finances de la commune. Ces frais ne sont souvent remboursés par l'assurance que deux ans après leur date effective, ce qui rend l'exercice scabreux et fluctuant d'une année sur l'autre,
- à compter de l'année prochaine, le secrétaire général de la mairie ouvrira un chapitre financier TAP (Temps d'Activité Pédagogique) dans le budget primitif de la municipalité. Cette ouverture aura pour objectif de rendre plus lisible les frais occasionnés par ces nouvelles activités et permettra, de surcroît, de flécher plus facilement le fonds d'amorçage lié à celles-ci. Ainsi, pour cette année d'expérimentation pour Gourin, le budget concernant la rémunération des intervenants s'élève à 7 000€,
- **vote pour à l'unanimité.**

6) Admission en non valeur

Il s'agit de décider d'affecter une somme d'un montant de 229€ en admission en non valeur. Cela concerne une taxe d'aménagement non recouvrée et non recouvrable. Vote pour à l'unanimité.

7) Subvention multi-accueil « Les P'tits Loups »

Principes de fonctionnement

- L'association ci-dessus nommée à l'obligation de produire chaque année un budget prévisionnel afin que la commune de Gourin puisse lui verser une subvention de fonctionnement.
- Celle-ci est versée en deux temps et elle ne couvre que 90% du besoin de financement.

- Les 10% qui restent peuvent être versés en année n+1.
- La municipalité verse donc une première subvention pour le premier semestre de fonctionnement puis une deuxième après la production du compte de résultats de l'association.
- Cela permet donc de constater les écarts et de réajuster au cas où.

Qu'en est-il cette année ?

- Le budget définitif de l'association permet de constater 2 choses :
 - la subvention versée par la commune augmentera cette année,
 - mais dans le même temps, l'association a dégagé un bénéfice non négligeable.

Conclusion

- Les membres du Conseil municipal doivent donc se prononcer sur
 - la création d'un titre de recette supplémentaire au bénéfice de la mairie car le compte de résultat (année n-1 soit 2013 ici) est excédentaire,
 - le vote de la subvention révisée à la hausse
- **Vote pour à l'unanimité.**

8) Lotissement Men Glas, prix de cession

Le taux de la TVA étant passé de 19,6% à 20% et afin de garder un prix d'accession attractif, le Conseil municipal se prononce sur l'abaissement du prix HT du m². Il est ainsi proposé de mettre le prix de cession à 16,66€ HT pour garder le prix TTC à 20€ le m².

Vote pour à l'unanimité.

9) Cessions de matériels et de matériaux

Il s'agit de matériels hors service réformés :

- Une perceuse à colonne sans mandrin) pour un prix de 80€.
- Une machine à bois ne répondant plus aux normes de sécurité.

Il y a aussi d'autres matériels vendus au poids (165€ la tonne). La mairie possède ainsi deux bennes :

- Une benne pour les matériaux inox.
- Une benne pour les matériaux en ferraille.

Vote pour à l'unanimité.

10) Aménagement du centre ville, comité de pilotage

Constitution du comité de pilotage « élus » qui va se réunir très prochainement afin de déterminer les grandes orientations à donner à l'aménagement du centre ville. Un second comité de pilotage comprenant des habitants de Gourin sera choisi par le cabinet d'architectes qui utilise des logiciels spécifiques pour sélectionner des membres potentiels qui donneront ensuite leur accord. La mairie n'interviendra pas dans les choix de ce second comité de pilotage. Enfin, ce second comité de pilotage fera des propositions au comité de pilotage « élus » qui choisira en dernier recours les options définitives.

Le comité « élus » sera composé comme suit :

- David Le Solliec
- Hervé Le Floch
- Michel Le Moigne

- Véronique Le Roux
- Daniel Le Bars
- Catherine Henry
- Marie Hélène Debert
- Françoise Le Fur
- Marie Laure Poupon
- Catherine Le Pinsec
- Anita Le Berrigaud
- Gilles Bolzer

Les réunions du comité pouvant se dérouler en pleine journée et sur des heures de travail, une souplesse est laissée aux membres ci-dessus pour désigner, en leur sein, des suppléants-es.

11) Commission communal des impôts directs

Une liste de 16 titulaires et 16 suppléants-es est proposée aux services des impôts. Un tirage au sort sera fait par ces services sans intervention de la mairie.

Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses

Elles ont été au nombre de 6 et toutes déposées au nom de la minorité.

A) Dossier ARDO

Je suis intervenu pendant quelques minutes pour présenter le point de vue de la minorité sur ce dossier. Sans retracer ici la totalité de mes propos, j'indique cependant les grandes lignes de celui-ci afin que chaque Gourinois-se soit bien conscient des enjeux qui nous préoccupent et des réponses données.

Je dois cependant avertir les lecteurs que certains propos relatés en Conseil municipal ne seront pas ici écrits car il faut se garder de conclusions trop hâtives qui pourraient nuire définitivement au projet d'extension de cette entreprise.

Contenu de mes propos :

- Contexte très particulier depuis la diffusion des propos du rapporteur public vendredi 21 novembre. Il faut rester vigilant mais surtout apporter un soutien total et sans faille à l'entreprise.
- Nous ne pouvons nous satisfaire de cette décision car des centaines d'emplois sont en jeu.
- Crainte quant à l'avenir même de l'entreprise car nous avons trop d'exemples locaux et nationaux pour nous montrer qu'à chaque fois qu'une entreprise a connu des circonstances similaires, elle a fermé ses portes et a déménagé !
- De plus, ce n'est pas uniquement la commune de Gourin qui serait impactée mais bien l'ensemble du canton et même au delà puisque l'estimation de l'impact direct et indirect en terme d'emploi s'élève au moins à 1000...
- Si la situation restait en l'état trop longtemps (et cela dure depuis 3 ans) ou si la décision de la Cour administrative d'Appel de Nantes (fin décembre 2014 au plus tard) venait à être contraire au projet, nous ne pouvons donc qu'être inquiet de la suite.

- Par conséquent, les membres de la minorité souhaiteraient vivement que l'ensemble des partenaires concernés et cités ci-dessus (au minimum les communes du canton et de RMCom) puissent afficher de façon plus visible leur soutien à ARDO car il est temps de bouger !

Réponses de David Le Solliec, maire de Gourin :

- Nous ne ferons rien sans l'accord de la direction car c'est un principe que nous suivons depuis le début de cette affaire.
- L'arrêt n'a pas encore eu lieu et il faut attendre.
- Au moment du dépôt du dossier, une loi n'existait pas et NPCB s'est saisie de cette dernière pour attaquer le dossier ultérieurement
- C'est le non respect de la forme du projet qui est pointé du doigt et non le fond de celui-ci.
- Nous sommes en attente de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour voir si les préconisations du rapporteur public seront suivies ou pas.
- Nous pourrions ainsi déposer très rapidement un permis de construire modificatif qui faciliterait grandement les choses.

B) Nouvelle station d'épuration

La question de la nouvelle station d'épuration était naturellement la suivante puisque les deux projets sont très liés. J'ai interrogé le maire pour savoir où en était le dossier.

Réponse : les autorisations environnementales et administratives sont obtenues et nous allons désormais pouvoir passer à la phase de discussion avec les propriétaires du terrain convoité dans les prochains jours.

C) Appel d'Intérêt National : décision concernant le dépôt de dossier de la commune de Gourin au titre du projet de revitalisation des centres bourgs.

Sans rentrer dans les détails puisque la décision n'est pas encore rendue publique (mais le sera dans les prochains jours), le maire de Gourin annoncé aux membres du Conseil municipal que le pessimisme prévalait dans ce dossier.

D) Agents de la commune de Gourin qui assurent des missions de pompiers volontaires

Question : des agents de la commune qui sont pompiers volontaires peuvent être appelés en intervention alors qu'ils se trouvent sur leur lieu de travail. Peuvent-ils emprunter alors leur voiture de service lorsqu'ils se trouvent éloigné des locaux des services techniques ou doivent-ils obligatoirement retourner dans ces mêmes locaux pour prendre leur voiture personnelle ?

Réponse du maire : nous pouvons tolérer que des pompiers prennent leur voiture de service pour rejoindre la caserne lorsqu'ils se trouvent à proximité de celle-ci. Par contre, sur leur pause méridienne, les agents doivent retourner dans les locaux des services techniques pour prendre leur véhicule et par conséquent, s'ils interviennent sur le temps de cette pause, ils devront se rendre avec leur voiture personnelle à la caserne.

Question supplémentaire : n'existe pas un risque lié aussi à l'assurance même de ces véhicules de fonction dans le cadre de leur utilisation au profit du SDIS 56 ?

Acquiescements du maire et du secrétaire général de la mairie.

E) Cinéma de Gourin : réflexion autour de la restructuration pour mise aux normes obligatoires

Question : dans le cadre de la mise aux normes obligatoires du cinéma de Gourin (voir les autres articles du blog à ce sujet), quelle est la position de la municipalité quant à son investissement dans cette restructuration ?

Réponse du maire : le budget présenté par l'association Jeanne d'Arc qui s'élève à 1 million € est exorbitant. La mairie ne suivra pas et ne soutiendra pas un tel projet. Nous mettrons le cabinet d'architectes à disposition de l'association afin que celui-ci puisse proposer des solutions les moins coûteuses possibles et les plus adéquates. La mairie ne sera jamais ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage dans ce dossier. Nous recevrons les représentants de l'association dès qu'un chiffrage précis aura pu être mené.

F) Entretien du jardin du Souvenir et graviers au cimetière de Gourin

Question : durant la commémoration de la Toussaint, des Gourinois ont trouvé que l'entretien du jardin du Souvenir était mal fait. Ils reprochent notamment les mousses présentes en grand nombre sur le mur et les allées non entretenues. Ils demandent à la mairie d'entretenir correctement ce jardin et de le faire à l'image du reste du cimetière car ils paient des impôts comme les autres...

Réponse du maire : nous n'utilisons plus de désherbants depuis longtemps et nous devons réfléchir à une autre solution. Je suis allé voir le jardin du Souvenir et nous aviserons rapidement.

Question : lors de la commémoration de la Toussaint, des personnes âgées ont glissé sur le gravier présent dans le cimetière du haut. C'est très dangereux et il faut trouver une solution à ce problème avant qu'un accident plus grave n'arrive.

Réponse de Michel Le Moigne : nous avons commencé à nettoyer la partie haute de ce cimetière. Nous ferons rapidement la totalité.